

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1833^e SÉANCE : 24 JUILLET 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1833/Rev.1)	1
Souhais de bienvenue au représentant des Etats-Unis d'Amérique	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11758)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1833ème SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 24 juillet 1975, à 15 heures.

Président : M. Eugenio PLAJA (Italie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1833/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11758).

La séance est ouverte à 18 heures.

Souhaits de bienvenue au représentant des Etats-Unis d'Amérique

1. Le PRÉSIDENT : Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais, en mon nom et au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer nos meilleurs souhaits de bienvenue à notre nouveau collègue au Conseil, le représentant des Etats-Unis, M. Moynihan, qui a d'ailleurs déjà apporté une importante contribution aux travaux du Conseil lors des réunions officieuses de ces derniers jours. L'heure tardive à laquelle nous avons tenu notre dernière réunion — la dernière à laquelle il avait participé officiellement — ne m'avait pas permis de lui souhaiter la bienvenue. La Conseil de sécurité se félicite de compter parmi ses membres M. Moynihan, personnalité au prestige universitaire établi et dont la grande expérience diplomatique sera certainement bénéfique à nos travaux.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11758)

2. Le PRÉSIDENT : Les représentants de l'Egypte et d'Israël ont demandé à participer, aux termes des articles pertinents de la Charte et du règlement intérieur provisoire du Conseil, au débat sur le point dont

le Conseil est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je proposerai, conformément à la pratique du Conseil et aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, d'inviter les représentants de l'Egypte et d'Israël à prendre place à la table du Conseil et à participer, sans droit de vote, au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Egypte) et M. Doron (Israël) prennent place à la table du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : On se souvient que le Conseil, lors de sa 1832e séance, tenue le 21 juillet 1975, avait approuvé le texte d'un appel adressé au Président de la République arabe d'Egypte [voir S/11771]. Comme je l'ai indiqué à la fin de la 1832e séance, j'ai immédiatement transmis l'appel au président Anouar Sadate par l'entremise du représentant de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. Hier, j'ai reçu la réponse égyptienne. Le texte de cette réponse, qui était signée par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères [ibid.]. Au nom du Conseil, je voudrais dire ici au Gouvernement égyptien combien j'ai apprécié cette réponse positive.

5. En outre, j'attire l'attention des membres sur le projet de résolution S/11774/Rev.1. Au cours de consultations entre les membres du Conseil, un accord a été réalisé sur ce projet de résolution. Il a été également convenu entre les membres que ce projet serait immédiatement soumis à l'approbation du Conseil et que les représentants qui désireraient prendre la parole feraient leur intervention après le vote.

6. Je vais par conséquent mettre aux voix le projet de résolution S/11774/Rev.1 dont le Conseil est saisi.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 13 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Deux membres (Chine et Irak) n'ont pas participé au vote.

7. Le PRÉSIDENT : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, je la donne au Secrétaire général, qui désire faire une brève intervention.

1833^{ème} SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 24 juillet 1975, à 15 heures.

Président : M. Eugenio PLAJA (Italie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1833/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11758).

La séance est ouverte à 18 heures.

Souhaits de bienvenue au représentant des Etats-Unis d'Amérique

1. Le PRÉSIDENT : Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais, en mon nom et au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer nos meilleurs souhaits de bienvenue à notre nouveau collègue au Conseil, le représentant des Etats-Unis, M. Moynihan, qui a d'ailleurs déjà apporté une importante contribution aux travaux du Conseil lors des réunions officielles de ces derniers jours. L'heure tardive à laquelle nous avons tenu notre dernière réunion — la dernière à laquelle il avait participé officiellement — ne m'avait pas permis de lui souhaiter la bienvenue. La Conseil de sécurité se félicite de compter parmi ses membres M. Moynihan, personnalité au prestige universitaire établi et dont la grande expérience diplomatique sera certainement bénéfique à nos travaux.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

*La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence
des Nations Unies (S/11758)*

2. Le PRÉSIDENT : Les représentants de l'Egypte et d'Israël ont demandé à participer, aux termes des articles pertinents de la Charte et du règlement intérieur provisoire du Conseil, au débat sur le point dont

le Conseil est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je proposerai, conformément à la pratique du Conseil et aux dispositions de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, d'inviter les représentants de l'Egypte et d'Israël à prendre place à la table du Conseil et à participer, sans droit de vote, au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Egypte) et M. Doron (Israël) prennent place à la table du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : On se souvient que le Conseil, lors de sa 1832^e séance, tenue le 21 juillet 1975, avait approuvé le texte d'un appel adressé au Président de la République arabe d'Egypte [voir S/11771]. Comme je l'ai indiqué à la fin de la 1832^e séance, j'ai immédiatement transmis l'appel au président Anouar Sadate par l'entremise du représentant de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. Hier, j'ai reçu la réponse égyptienne. Le texte de cette réponse, qui était signée par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères [ibid.]. Au nom du Conseil, je voudrais dire ici au Gouvernement égyptien combien j'ai apprécié cette réponse positive.

5. En outre, j'attire l'attention des membres sur le projet de résolution S/11774/Rev.1. Au cours de consultations entre les membres du Conseil, un accord a été réalisé sur ce projet de résolution. Il a été également convenu entre les membres que ce projet serait immédiatement soumis à l'approbation du Conseil et que les représentants qui désireraient prendre la parole feraient leur intervention après le vote.

6. Je vais par conséquent mettre aux voix le projet de résolution S/11774/Rev.1 dont le Conseil est saisi.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 13 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Deux membres (Chine et Irak) n'ont pas participé au vote.

7. Le PRÉSIDENT : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, je la donne au Secrétaire général, qui désire faire une brève intervention.

8. Le **SECRETARE GÉNÉRAL** [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais exprimer ma satisfaction de la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité. La prolongation du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) est d'une grande importance, non seulement pour le maintien du calme dans cette région névralgique, mais aussi parce que, selon moi, le maintien de la Force devrait être de nature à faciliter le processus des négociations.

9. Je voudrais vous exprimer ma reconnaissance, Monsieur le Président, pour les efforts inlassables et dévoués que vous avez déployés. Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil pour les efforts qu'ils ont faits de leur côté pour permettre ce résultat. Je sais que la tâche n'a pas été facile. Le résultat montre une fois de plus l'importance du Conseil et sa capacité de faire face à des situations aussi graves que celle-ci.

10. Bien entendu, je vais immédiatement donner les instructions nécessaires pour permettre l'exécution de la décision du Conseil.

11. Le **PRÉSIDENT** : Je donne maintenant la parole aux représentants qui sont inscrits sur la liste des orateurs pour parler après le vote. Je donne la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Égypte.

12. M. **ABDEL MEGUID** (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession aux fonctions de Président du Conseil de sécurité. Vos talents, vos qualités exceptionnelles, sont bien connus de nous, ici, à l'Organisation des Nations Unies, comme ils le sont en dehors de l'Organisation. Ces talents ont été du plus grand prix pour les activités du Conseil au cours des derniers jours. Je voudrais également adresser nos remerciements et nos sentiments d'estime à votre suppléant, M. Cavaglieri. Ma délégation ressent un plaisir accru à saluer en vous le représentant d'un pays ami avec lequel l'Égypte entretient les relations les plus cordiales — et vous-même, Monsieur le Président, y avez beaucoup contribué. Je voudrais également relever la déclaration que vous venez de faire, en votre qualité de président du Conseil de sécurité, pour marquer votre satisfaction devant la réponse favorable que mon Gouvernement a faite à l'appel adressé au président Anouar Sadate. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et remercier également les membres du Conseil de leurs efforts et de leur préoccupation.

13. Trois mois se sont maintenant écoulés depuis que j'ai pris la parole au Conseil [*1821e séance*] afin de présenter la position de l'Égypte telle que l'avait énoncée le président Sadate le 29 mars 1975 — à savoir que l'Égypte accepterait la prolongation du mandat de la FONU pour une période de trois mois afin d'avoir plus de temps pour pouvoir aboutir à un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient. J'avais dit au Conseil que notre objectif, à l'époque,

était double : d'une part, éviter de placer la communauté internationale devant une crise soudaine et, d'autre part, rester fidèles à notre devoir de ne pas autoriser une occupation illégale et de fort longue durée de notre territoire, occupation qui se poursuit au mépris de la volonté du Conseil et de la communauté internationale tout entière. J'ai attiré l'attention de celui-ci sur le fait que le temps commençait à manquer et qu'Israël devait assumer la responsabilité de l'échec des efforts de paix qui se poursuivaient alors.

14. Ce qui s'est passé depuis que nous sommes venus devant le Conseil il y a trois mois confirme nettement notre point de vue. Il est évident que la situation est restée aussi explosive qu'elle l'a toujours été dans le passé. Il est également évident que l'impasse à laquelle ont abouti les efforts visant à réaliser une paix juste et durable est due à l'attitude toujours négative d'Israël. De notre côté, nous avons été partisans de la paix tout au long des efforts passés. A cette fin, nous avons déclaré que nous étions disposés à mettre immédiatement en œuvre, dans toutes ses parties, la résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973. L'Égypte n'a pas ménagé ses efforts pour arriver à l'Accord sur le dégelage avec Israël qui a été signé le 18 janvier 1974 [*voir S/11198*]. En outre, l'Égypte a accordé sa pleine et entière coopération aux efforts entrepris par les États-Unis en vue d'un deuxième accord de dégelage; ce fait a été dûment reconnu par le Secrétaire d'Etat et le Président des États-Unis à l'époque, et par les moyens d'information des États-Unis qui, alors, avaient critiqué l'attitude inflexible et la myopie d'Israël. Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi, Israël ayant toujours eu pour position d'atermoyer et de faire traîner les choses. En conséquence, l'immense majorité de l'opinion publique tient Israël pour responsable du non-aboutissement des efforts de paix de mars dernier.

15. Malgré cette attitude négative d'Israël, l'Égypte est restée pleine de bonne volonté et fidèle à son engagement à l'égard de la paix. On en trouve ample démonstration dans la décision de l'Égypte de rouvrir le canal de Suez le 5 juin 1975, décision que la communauté internationale a saluée comme un apport concret à la paix dans la région et au bien-être et à la prospérité de toutes les nations. L'Égypte a également entrepris un vaste programme de reconstruction des villes de la zone du canal de Suez, ce qui a permis à 600 000 citoyens de la région qui avaient été contraints de quitter leurs foyers et d'abandonner leurs biens détruits par les bombardements israéliens de leurs villes de revenir et de reconstruire leurs foyers. En même temps que ce programme de reconstruction, l'Égypte est également en train de mettre en valeur toute la région du canal de Suez en créant des industries nouvelles, en installant des oléoducs et en établissant des zones franches en tant que nouveaux centres de transit et de commerce mondial. Toutes ces décisions importantes constituaient, de toute évidence, des mesures pratiques destinées à stimuler et à intensifier le processus de paix. Point n'est besoin

d'autre preuve de l'engagement de l'Égypte à l'égard de la paix.

16. Néanmoins, et par contraste une fois de plus, Israël a employé ses tactiques dilatoires traditionnelles, faisant parfois des déclarations interminables, équivoques et contradictoires, demandant à d'autres moments toujours plus de prétendus éclaircissements et, enfin, cherchant à disposer de plus de temps pour arriver à une décision — et ainsi de suite, comme si Israël avait peur d'arriver à une décision; peut-être en effet Israël a-t-il peur de la paix. Il ne saurait y avoir de meilleur témoignage de ces tactiques dilatoires d'Israël que la déclaration faite par le premier ministre Rabin le 10 juillet, il y a très peu de temps, pendant sa visite à Bonn. Parlant des efforts déployés par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, en vue de la conclusion d'un deuxième accord de dégagement, le premier ministre Rabin a dit ce qui suit :

“Je doute qu'un tel accord soit réalisé. Nous sommes prêts à prendre des risques tangibles, y compris le retrait de troupes, la perte de territoires, les gisements de pétrole d'Abu Rhodeis. Tout ce que nous obtenons en échange, ce sont des mots écrits sur un morceau de papier.”

Le fait que le Premier Ministre d'Israël considère l'obligation de rendre les territoires arabes usurpés comme s'il s'agissait de donner et de perdre des territoires appartenant en propre à Israël et qu'il estime que la restitution des gisements de pétrole égyptiens représente un abandon de ressources israéliennes mérite de ne pas passer inaperçu. Ce qui est plus étonnant encore dans cette déclaration est que le Premier Ministre israélien parle d'un accord de paix ayant force obligatoire comme d'un simple chiffon de papier. Il semble avoir oublié que ce qui est à ses yeux un chiffon de papier est en réalité le résultat final de tous les efforts de paix et le règlement définitif qui sera l'expression d'obligations internationales contraignant toutes les parties.

17. La déclaration du Premier Ministre d'Israël que je viens de citer indique bien de quelle manière déformée et bancale Israël envisage la paix. C'est cette conception qui retarde les efforts de paix.

18. Mais ce n'était pas tout. Quelques jours plus tard, le 13 juillet, à son retour de la République fédérale d'Allemagne, M. Rabin a parachevé sa série de déclarations négatives en disant ce qui suit : “Les négociations pourraient continuer longtemps. Cela pourrait demander deux jours; cela pourrait demander six mois”. Le message pour le monde entier a été clair, à savoir qu'Israël n'était pas pressé de négocier et qu'il n'était pas disposé non plus à contribuer à la recherche de la paix au Moyen-Orient.

19. En présence de cette attitude de la part d'Israël et de ses dirigeants, il était inévitable que l'Égypte

réexaminât sa position quant à la prorogation du mandat de la FUNU. Comme l'indique la lettre du 14 juillet adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République arabe [voir S/11757], nous étions alors d'opinion que :

“Dans ces conditions, une prorogation du mandat de la Force par le Conseil de sécurité irait à l'encontre des objectifs mêmes que le Conseil visait en établissant la Force, étant donné que le calme dégénère en stagnation et, partant, en une perpétuation de l'occupation.”

La lettre soulignait également :

“Si l'Égypte ne consent pas à une nouvelle prorogation du mandat de la FUNU, elle n'est certes pas opposée à ce que la Force soit utilisée, comme il convient. L'Égypte s'élève contre l'utilisation de la Force et de sa présence par Israël en tant que moyen de maintenir un Etat mitoyen entre la guerre et la paix et contre la perpétuation de l'occupation du territoire égyptien au mépris des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des normes reconnues du droit international.”

20. La position de l'Égypte quant à la nature et à la présence de la FUNU sur son territoire a déjà été exposée au Conseil lorsque la Force a été établie en octobre 1973 [1750e séance] et à nouveau lorsque son mandat a été prorogé en avril 1975 [1821e séance]. Cette position a de même été énoncée de manière explicite dans la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général en ma qualité de représentant de l'Égypte, le 27 octobre 1973 [S/11055]. En acceptant la résolution 340 (1973) qui établissait la Force, en donnant son consentement et en accordant sa coopération à cet égard, l'Égypte n'a jamais cessé de souligner la nature provisoire de la Force et de ses fonctions en tant que premier pas — et je souligne en tant que premier pas — dans la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité. Le fait que la Force soit force de maintien de la paix dont la présence au Moyen-Orient ne saurait venir se substituer à la réalisation d'une paix permanente dans la région est une réalité que de nombreuses délégations ont confirmée au cours du débat à ce Conseil portant sur le renouvellement du mandat de la FUNU en avril dernier.

21. La Force ne saurait être transformée en un bouclier permettant de prolonger ou de faire traîner une occupation illégale. En raison de l'abus que fait Israël de la présence de la Force, l'Égypte a décidé, une fois de plus, de se porter devant le Conseil de sécurité et de lui demander de faire face à sa responsabilité collective quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et, dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères, l'Égypte invitait le Conseil de sécurité à faire face à la situation conformément aux prérogatives que lui confère la Charte des Nations Unies.

22. De toute évidence, le Conseil de sécurité était conscient de ses responsabilités aux termes de la Charte lorsqu'il a décidé d'adresser, le 21 juillet 1975, un appel au président Sadate. Cet appel était l'expression du souci que ressentait le Conseil en présence de la situation dangereuse existant au Moyen-Orient, en soulignant l'importance qu'il y avait à réaliser de nouveaux progrès vers une paix juste et durable et afin d'empêcher une "impasse au Moyen-Orient". Répondant à cet appel, et en tant que nouveau geste de paix et de bonne volonté, le Gouvernement de la République arabe d'Égypte a informé le Conseil, le 23 juillet, qu'il acceptait "une nouvelle prorogation du mandat de la Force pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 24 octobre 1975". En raison de l'extrême importance et de la pertinence de la communication de l'Égypte au Conseil, je vais lire cette communication au Conseil.

[L'orateur donne lecture du texte figurant au paragraphe 3 du document S/11771.]

23. Le message implicite contenu dans cette réponse reflète l'attitude fondamentale de l'Égypte en ce qui concerne l'avenir. Je répète : le message implicite contenu dans cette réponse reflète l'attitude fondamentale de l'Égypte en ce qui concerne l'avenir. L'Égypte est prête à donner toutes les chances possibles aux efforts de paix, mais en aucune circonstance elle ne permettra le maintien de l'occupation par Israël des territoires occupés depuis juin 1967. De même, elle ne permettra jamais qu'une impasse se perpétue dans les efforts visant à réaliser une paix juste et durable.

24. La situation dangereuse qui règne aujourd'hui au Moyen-Orient en raison de l'attitude d'intransigeance et d'aterrissement d'Israël a été mise en relief dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la FUNU. Dans le paragraphe 26 de ce rapport, le Secrétaire général note :

"En attendant la conclusion d'un règlement général, la situation dans l'ensemble du Moyen-Orient demeure fondamentalement instable. La possibilité de maintenir le calme actuel dépendra de nouveaux progrès qui pourront être faits dans la recherche du règlement juste et durable des problèmes du Moyen-Orient demandé par le Conseil de sécurité."

25. De plus, la gravité de la situation au Moyen-Orient a suscité l'appel adressé par le Conseil au président Sadate. Dans cet appel, le Conseil, compte tenu de la gravité de la situation au Moyen-Orient, déclare explicitement qu'il "suit la situation de très près et souligne qu'il importe de réaliser de nouveaux progrès sur la voie d'une paix juste et durable et d'éviter une impasse au Moyen-Orient".

26. Vu cette situation dangereuse, l'Égypte est convaincue que des mesures concrètes et immédiates

doivent être prises dans le cadre du processus de paix. De son côté, l'Égypte a pris plusieurs initiatives et a adopté nombre de mesures constructives qui visent toutes à ouvrir la voie au progrès vers la paix et à créer une atmosphère propice à la réalisation de cet objectif. Il appartient maintenant à Israël de prendre des mesures semblables en ce sens. Mais étant donné la politique traditionnelle de défi et d'aterrissement d'Israël, il appartient également au Conseil de sécurité de le rappeler à l'ordre et d'exiger que les décisions du Conseil soient effectivement respectées et mises en œuvre, tout en s'assurant qu'il en ira bien ainsi.

27. S'il n'y a pas de changement dans l'attitude d'Israël, l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de paix se perpétuera et la paix et la sécurité internationales continueront d'être menacées. Israël doit saisir l'occasion qui s'offre s'il désire réellement la paix. Ce désir doit s'exprimer non par des paroles, mais par des actes. Israël se trouve par conséquent en présence d'une très grave responsabilité, car ce n'est que moyennant un changement fondamental dans son attitude qu'il peut prétendre vivre en paix. Il appartient maintenant à Israël de prouver qu'il désire véritablement vivre en paix et laisser vivre en paix, mais le Conseil de sécurité conserve la responsabilité première, en vertu de ses prérogatives, de rappeler à l'ordre un Etat Membre qui se montrerait récalcitrant, et qui maintiendrait une attitude de défi.

28. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

29. M. DORON (Israël) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les sincères félicitations et les meilleurs vœux de ma délégation après ceux qui vous ont déjà été adressés par les orateurs qui m'ont précédé.

30. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour adresser les remerciements de mon gouvernement à la FUNU, à son commandant, le général Ensio Siilasvuo, et à son personnel, de même qu'au Secrétaire général, pour le remarquable dévouement à sa tâche dont la Force a fait preuve.

31. Maintenant qu'une résolution a été adoptée par le Conseil de sécurité en vue de proroger le mandat de la FUNU, permettez-moi de dire ici que cela aurait été une affaire parfaitement simple et aisée à régler si elle n'avait été gratuitement compliquée, voire même presque compromise, et que par conséquent beaucoup d'ennuis ont ainsi été inutilement causés à tous les intéressés.

32. On doit se rappeler qu'en avril dernier déjà, l'Égypte a violé l'esprit de l'Accord sur le dégagement lorsqu'elle a insisté pour que le mandat de la FUNU ne soit prorogé que pour trois mois. L'Égypte vient de refaire la même chose. Elle a multiplié à l'égard du mandat de la FUNU les manœuvres les moins justifiées, ce qui n'a pu avoir qu'un effet néfaste sur

la crédibilité dont peuvent jouir les Nations Unies quant à leur capacité de préserver le calme dans la région.

33. Cependant, malgré ces faits, et au lieu de critiquer, ou tout au moins d'exprimer son inquiétude vis-à-vis de l'attitude de l'Égypte et de ses actes, le Conseil de sécurité par le projet de résolution qu'il vient d'adopter prend en considération la lettre adressée par le Ministre des affaires étrangères le 14 juillet et qui est à l'origine de toutes les diffiultés actuelles, et il exprime en plus sa satisfaction pour la réponse faite par le Gouvernement égyptien le 23 juillet à l'appel du Conseil, réponse qui, tout en acceptant à regret une prolongation limitée, ravive la controverse provoquée par cette lettre.

34. D'autre part, dans cette résolution, il est complètement fait abstraction de la lettre datée du 16 juillet [S/11759] que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité et dans laquelle j'attirais son attention sur une déclaration importante et pertinente faite par le Premier Ministre d'Israël ce même jour. Comme l'a mentionné le Président à la dernière séance du Conseil [1832e séance], cette lettre figurait à l'ordre du jour adopté par le Conseil en tant que document dont il était saisi à propos de la question en discussion, mais la résolution n'en fait nullement mention. C'est certes un exemple flagrant d'esprit de parti pris délibéré comme on ne peut l'imaginer.

35. En outre, et à propos du manque d'équilibre, la résolution, par laquelle le Conseil exprime sa satisfaction pour la réponse du Gouvernement égyptien à l'appel qu'il a lancé, ne fait état d'aucun sentiment de ce genre à propos de la réponse immédiate et positive, adressée par Israël au Secrétaire général le 16 juillet, — avant même que la lettre du Ministre des affaires étrangères d'Égypte soit connue et sans qu'il soit nécessaire de nous adresser un appel dramatique — selon laquelle nous indiquions que nous étions en faveur d'une prolongation du mandat de la FUNU pour une autre période de six mois.

36. Compte tenu du manque d'objectivité stupide et évident de ce texte, qui déforme volontairement les faits et qui fait abstraction de l'attitude constructive d'Israël, mon Gouvernement m'a chargé de présenter la protestation la plus énergique à l'égard du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter cet après-midi.

37. Je me permettrai de rappeler maintenant que dès le 8 avril 1975 la position d'Israël en ce qui concerne la proposition du mandat de la FUNU a été exposée dans une lettre datée de ce jour et adressée au Secrétaire général par celui qui était alors le représentant d'Israël auprès des Nations Unies, M. Tekoah, et qui se lit comme suit :

"La FUNU constitue une partie intégrante de l'Accord sur le dégageant conclu entre l'Égypte

et Israël le 18 janvier 1974 qui assigne à la Force la tâche spécifique de surveiller la mise en œuvre des dispositions de l'Accord. Par conséquent, la FUNU doit être maintenue tant que l'Accord restera en vigueur. Le renouvellement du mandat pour une période de trois mois seulement est donc contraire à l'esprit de l'Accord. La prolongation du mandat pour une durée aussi brève crée une tension. Israël est donc en faveur du renouvellement du mandat pour une période de six mois au moins. La FUNU a été établie par le Conseil de sécurité et la prolongation de son mandat dépend donc de son autorité. Le Conseil de sécurité ne peut accepter qu'une partie limite unilatéralement la durée du mandat ou demande le droit de renvoyer la Force dans son ensemble si elle le désire."

38. Je voudrais souligner à nouveau qu'un organe international, tel que le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne doit pas accepter des ordres donnés d'une façon unilatérale, et dont l'objectif est de créer une tension dans la région.

39. La prorogation périodique du mandat de la FUNU ne doit pas dépendre des caprices d'une des parties à l'Accord sur le dégageant qui, apparemment, pense qu'elle peut profiter de l'occasion du renouvellement du mandat pour encourager de secrètes visées qui n'ont rien à voir avec l'affaire. Le représentant de cette partie vient ensuite au Conseil de sécurité pour se lancer comme à l'habitude dans des diatribes et prononcer des allégations totalement injustifiées et non fondées contre Israël, que je rejette catégoriquement et énergiquement.

40. Je pourrais parler longtemps de ces allégations et indiquer dans le détail ce qu'elles valent, mais comme je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat, je me bornerai à faire quelques observations à ce sujet.

41. Il ne faut pas oublier que c'est l'Égypte qui, depuis la création d'Israël, a systématiquement violé le droit international. Elle a proclamé un blocus contre Israël, et elle s'est adonnée à des actions agressives et belliqueuses, contrairement à ses obligations internationales et à la Charte des Nations Unies. Il faut aussi rappeler que la résolution 338 (1973) a été adoptée après qu'Israël eut repoussé avec succès l'agression égyptienne d'octobre 1973. L'Égypte a déchaîné cette guerre en défiant ouvertement les résolutions des Nations Unies et l'Égypte essaie maintenant de se soustraire aux obligations qu'elle a en vertu de la disposition fondamentale de la résolution 338 (1973) qui figure au paragraphe 3 du dispositif et qui se lit :

"Décide que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, des négociations commenceront entre les parties en cause sous des auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient."

42. Comme on le sait, Israël a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Israël repousse toute menace visant à saper ces résolutions. Israël continuera à respecter ses obligations internationales sur la base de la réciprocité. Je voudrais une fois de plus souligner qu'Israël considère la prorogation du mandat de la FUNU, de même que son utilisation adéquate, comme faisant partie intégrante de l'Accord sur le dégageant. Israël continuera à lutter pour parvenir à la compréhension et à la paix dans la région et insistera sur son droit pour que dans tout règlement futur une base solide soit établie pour des accords de maintien de la paix sur la base de la réciprocité la plus stricte.

43. En conclusion, je tiens une fois de plus à souligner qu'Israël tient par-dessus tout à ce que des progrès soient faits pour assurer la paix dans la région. Rien qui pourrait ou qui aurait tendance à faire obstacle à ce but ne doit être fait.

44. M. HUANG Hua (Chine) [traduction du chinois] : La question du Moyen-Orient est une question très importante dans la vie internationale à l'heure actuelle. La nature même de la question du Moyen-Orient réside dans l'agression sioniste israélienne et dans la concurrence entre les deux superpuissances pour l'hégémonie face à la lutte des peuples arabes et de Palestine contre l'agression et l'hégémonie. Au cours de la guerre d'Octobre, les peuples arabes et le peuple palestinien ont fait flancher dans une grande mesure l'arrogance agressive du sionisme israélien. Les peuples arabes et le peuple palestinien, en renforçant d'une manière continue leur unité et en menant une lutte intensive contre le sionisme et l'hégémonie, ont gagné l'appui de plus en plus large du tiers monde et de tous les peuples et pays qui défendent la justice dans le monde.

45. A l'heure actuelle, les sionistes se trouvent dans un profond isolement. La situation générale est de plus en plus favorable à la juste cause des peuples arabes et du peuple palestinien. D'autre part, cependant, les sionistes israéliens s'accrochent encore à leur politique d'agression et d'expansion, et les deux superpuissances intensifient leur rivalité au Moyen-Orient.

46. Alors qu'elles parlent tous les jours de détente et qu'elles clament leur souci de trouver un règlement à la question du Moyen-Orient, les deux superpuissances ont en fait déployé tous leurs efforts pour se dominer l'une l'autre afin d'étendre leur propre puissance et d'élargir leurs sphères d'influence dans la région. A vrai dire, leur but est d'essayer de maintenir la situation de "ni guerre ni paix", car cela sert largement leur lutte en vue de s'approprier des sphères d'influence, des ressources en pétrole et des points d'une importance stratégique au Moyen-Orient. Celle des superpuissances qui se déclare "l'allié naturel" des peuples arabes a des intentions encore plus insidieuses. Tout en flirtant de plus en plus avec Israël,

elle fait de son mieux pour exercer un chantage contre les Etats arabes et elle essaie même de détruire et de miner l'unité des pays arabes et de placer, coûte que coûte, la juste lutte du peuple palestinien et des autres peuples arabes dans le cadre de sa lutte pour l'hégémonie. Cependant, on a vu ressortir de plus en plus clairement les véritables caractéristiques de cet appui derrière lequel elle tente en réalité d'exercer un contrôle sur les autres.

47. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours éprouvé la plus grande sympathie pour les peuples arabes et le peuple palestinien et ils les ont toujours fermement appuyés dans leur juste lutte pour regagner leurs territoires perdus, pour reconquérir leurs droits nationaux et pour s'opposer à toute hégémonie; nous nous opposons résolument aux agresseurs israéliens et à leurs partisans et nous les condamnons. Nous avons toujours soutenu que pour assurer une solution fondamentale à la question du Moyen-Orient, Israël doit se retirer des territoires arabes qu'il occupe, le peuple palestinien doit regagner tous ses droits nationaux et l'intervention et la lutte des superpuissances au Moyen-Orient doivent cesser. En l'absence de ces conditions, il ne peut y avoir de solution à la question du Moyen-Orient ni ce que l'on appelle "l'établissement d'une paix juste et durable". Au Moyen-Orient, la véritable puissance appartient aux quelque cent millions d'Arabes qui se lèvent chaque jour. La solution ultime de la question du Moyen-Orient ne peut être réalisée que si l'on compte sur l'unité et la lutte résolue des peuples arabes et du peuple palestinien avec l'appui de tous les peuples du monde. Malgré les difficultés et les déboires qu'ils pourront rencontrer sur la voie du progrès, le peuple palestinien courageux de Palestine et les autres peuples arabes réussiront certes à déjouer tous les plans du sionisme et de l'hégémonie et remporteront une victoire définitive dans leur lutte pour la libération nationale.

48. Compte tenu de la position constante de la Chine sur la question de la FUNU, la délégation chinoise n'a pas participé au vote sur le projet de résolution.

49. M. AL-SHAikhLY (Irak) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi une fois de plus de dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider les séances du Conseil au cours de ce mois. Nous sommes certains que l'expérience diplomatique, le talent et le dévouement que chacun vous connaît seront très utiles pour nos débats. Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier des aimables paroles que vous m'avez adressées à la dernière séance du Conseil. Je voudrais également vous assurer de la pleine coopération et de tout le soutien de ma délégation.

50. Lorsque le Conseil de sécurité a voté pour proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) en mai dernier,

ma délégation, expliquant les raisons de sa non-participation au vote avait déclaré ce qui suit :

“La prorogation du mandat des forces des Nations Unies dans la région depuis 1967 a malheureusement permis aux sionistes non seulement de consolider leur annexion et la colonisation des territoires occupés et convoités par les impérialistes israéliens, mais aussi de persister à priver les peuples de ces territoires de leurs droits légitimes. Alors que les forces des Nations Unies poursuivent leurs tâches de surveillance du cessez-le-feu et du dégagement, aucune mesure parallèle n'est prise par les Nations Unies pour empêcher l'agresseur d'appliquer sa politique et ses actes illégaux dans les territoires occupés. A notre avis, de telles mesures de la part des Nations Unies sont impératives, car la politique sioniste dans les territoires occupés est aussi dangereuse et explosive qu'une rupture du cessez-le-feu.” [1822e séance, par. 36.]

51. Le point de vue de ma délégation sur la question n'a pas changé. Au contraire, les actes, les déclarations et les faits récents ont amplement confirmé les craintes que mon gouvernement nourrit à cet égard. L'Irak a toujours affirmé que la présence des forces des Nations Unies dans la région a prêté à des abus de la part de l'agresseur, qui a profité des arrangements de cessez-le-feu et s'est lancé fébrilement dans un vaste programme d'annexion et de colonisation des territoires occupés.

52. L'une des parties directement affectées par la politique sioniste d'expansionnisme, l'Égypte, a maintenant officiellement porté la question devant le Conseil, lui demandant de prendre les mesures qui s'imposent. Le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, dans sa lettre du 14 juillet 1975 [S/11757] adressée au Secrétaire général et distribuée aux membres du Conseil, faisait allusion au fait que :

“... Israël a profité du ‘calme’ relatif qui prévalait pour intensifier son occupation plutôt que d'aider aux efforts visant à aboutir à une paix durable.”

53. La persistance des sionistes dans leur politique d'expansion et de colonisation est d'une clarté qui ne permet aucun doute. Le problème n'affecte pas seulement l'Égypte et l'occupation du territoire égyptien : la situation affecte directement et profondément toute la question de la Palestine et le sort des Palestiniens.

54. Les porte-parole du sionisme ont proclamé à maintes reprises que même s'il y avait règlement politique et paix finale dans la région, les hauteurs du Golan, la bande de Gaza, Sharm El-Sheikh et certaines parties du Sinaï, une grande partie de la vallée du Jourdain et, surtout, la Jérusalem arabe resteraient en Israël.

55. Selon des rapports parus dans *The Christian Science Monitor* du 3 juin 1974, dans le *Yediot Akhava*

ranot du 23 juillet 1974 et dans le *Ma'ariv* du 16 février 1973, M. Rabin a parlé du besoin à long terme de transférer la population de la Bande de Gaza et les réfugiés palestiniens de la rive ouest en Jordanie.

56. L'agresseur sioniste cherche maintenant une longue prorogation du mandat de la force pour plusieurs années afin de lui permettre d'intensifier son occupation des territoires arabes et d'avoir assez de temps pour créer des “faits” nouveaux. Les sionistes continuent de créer des colonies et des établissements dans ces territoires et cherchent à effacer de la région la présence et les caractéristiques arabes. L'exemple le plus patent, bien sûr, est la Ville Sainte et la zone industrielle récemment prévue entre Jérusalem et Jéricho.

57. Nous croyons qu'une simple prolongation du mandat de la FUNU par le Conseil sans qu'il y ait parallèlement une insistance sur la nécessité, pour l'agresseur, de se retirer complètement et sans condition des territoires arabes occupés et d'abandonner les fruits de sa politique et de ses desseins expansionnistes, ne peut être interprétée autrement que comme une reconnaissance de fait de cette occupation et aura pour résultat la solidification de l'occupation sioniste.

58. En outre, nous pensons que le Conseil devrait prendre soigneusement note de ces faits et agir promptement et efficacement à l'égard de la plainte de l'Égypte. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises par le Conseil pour empêcher l'agresseur sioniste de prendre de nouvelles mesures propres à consolider sa possession et son occupation illégales des territoires arabes. Cet état de choses constitue une menace à la sécurité et à la paix, non seulement pour cette région, mais également pour le monde entier.

59. C'est en raison de ces faits incontestés que mon pays réaffirme sa politique de soutien ferme et total à la lutte active des peuples arabes, y compris le peuple palestinien, en vue de recouvrer leurs terres occupées et leurs foyers usurpés, sous toutes les formes et par tous les moyens. Pour ces raisons, ma délégation a jugé préférable de ne pas participer au vote de ce projet de résolution ni à son adoption.

60. M. MOYNIHAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, des paroles amicales de bienvenue que vous m'avez adressées et vous dire que c'est pour moi un honneur de commencer à siéger au Conseil de sécurité sous votre présidence. Je voudrais en particulier exprimer mon admiration et ma gratitude pour la façon extraordinaire dont vous-même et votre adjoint nous avez permis de mener à bien des consultations importantes et délicates, pour en arriver à l'accord adopté aujourd'hui sur la prolongation du mandat de la FUNU.

61. Point n'est besoin pour moi de souligner l'importance que mon gouvernement attache à la poursuite des opérations de cette force. Nous considérons que la FUNU est essentielle, non seulement sur place, au Moyen-Orient, mais également en ce sens qu'elle contribue à la création d'une atmosphère où les négociations peuvent se poursuivre.

62. Je voudrais également exprimer l'admiration des Etats-Unis pour ceux qui constituent la Force et pour ceux qui la dirigent.

63. Nous sommes heureux de constater, dans le dernier rapport du Secrétaire général, que la région de la FUNU est resté calme et qu'il n'y a pas eu de violations importantes des accords de la part des deux parties. Voilà qui rend hommage au désir des parties intéressées — Israël et l'Égypte — de persévérer dans leur recherche de la paix, et à tous ceux qui sont responsables du maintien et du fonctionnement de cette Force : le Secrétaire général et ses collaborateurs.

64. La décision prise aujourd'hui par le Conseil nous permet de poursuivre nos efforts sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, en vue d'aboutir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, notre but à tous.

65. Il faut enfin constater que la conduite des affaires la meilleure, la volonté de servir la plus généreuse, aussi importantes soient-elles, nécessitent en même temps une attitude positive de la part des parties dans la recherche de la paix. Mon gouvernement désire remercier le président Sadate et le premier ministre M. Rabin pour les mesures positives qui ont permis de renouveler le mandat de la FUNU, celle-ci répondant aux intérêts réciproques des deux parties.

66. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter pour votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité et d'exprimer notre satisfaction devant le grand talent avec lequel vous avez mené les consultations officieuses qui ont précédé la présente séance. Il convient en particulier de relever la manière dont votre suppléant, M. Cavaglieri, s'est acquitté d'un travail considérable et utile. En même temps, permettez-moi de dire notre reconnaissance à votre prédécesseur le représentant de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Al-Shaikhly, qui a dirigé avec sagesse les travaux du Conseil de sécurité au mois de juin.

67. Je voudrais également féliciter notre nouveau collègue à tous, à cette table du Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Moynihan, nommé à ce poste important.

68. Le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni pour une discussion de pure routine de la question de la prorogation de la FUNU dans le secteur égypto-israélien. La situation tendue au Moyen-Orient est due avant tout aux tentatives faites par Israël, sous des prétextes divers, pour perpétuer l'occupation des territoires arabes dont Israël s'est emparé en 1967. Parlant de son droit à une existence et à un développement indépendants, Israël s'entête en même temps à ignorer les droits légitimes des Etats arabes et des peuples arabes. Voilà la cause fondamentale des crises qui surgissent périodiquement au Moyen-Orient. La situation explosive qui existe là-bas ne saurait être éliminée et ne le sera pas au moyen de palliatifs. Ce qui s'impose — et c'est ce qu'exige toujours l'Union soviétique — c'est une solution des questions fondamentales afférentes à une paix juste et durable dans la région, sur la base de la pleine mise en œuvre de décisions connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

69. Un règlement politique véritable au Moyen-Orient ne pourra être réalisé que sur la base de la libération de tous les territoires arabes occupés par Israël en 1967, le respect des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de créer son propre Etat, et la garantie des droits de tous les Etats du Moyen-Orient à une existence et à un développement indépendants.

70. Songeant à la réalisation de ces objectifs, l'Union soviétique se prononce en faveur d'un prompt renouvellement et d'une préparation sérieuse de la Conférence de paix de Genève sur le Moyen-Orient, avec participation, sur une base de droits égaux à ceux des autres parties intéressées, des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine. C'est dans cette instance que pourront être réglées toutes les questions qui se rapportent, tant au règlement définitif et général du problème du Moyen-Orient qu'aux diverses mesures séparées dans le cadre du règlement d'ensemble, de manière à assurer une paix juste et durable dans la région.

71. Tout nouveau retard apporté au règlement définitif de la question ne peut que compliquer plus encore la situation au Moyen-Orient. A ce propos, il convient de souligner que la question de la présence de la FUNU au Moyen-Orient est indissolublement liée à la question plus large qu'est la nécessité de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

72. La délégation soviétique part de l'idée que le dégagement des forces au Moyen-Orient, et notamment dans le secteur égypto-israélien, ne peut être qu'un premier pas vers un règlement politique d'ensemble du problème du Moyen-Orient. Ce serait une erreur dangereuse que de vouloir utiliser ce dégagement pour en faire le prétexte permettant de "geler" la situation qui existe actuellement au Moyen-Orient, de poursuivre l'occupation par les forces israéliennes des territoires arabes dont elles se sont emparées en

1967 et de reconnaître les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, et notamment son droit à créer son propre Etat.

73. Une nouvelle prorogation de la FUNU doit servir à faire un travail actif afin de parvenir au plus tôt à un règlement politique d'ensemble au Moyen-Orient. La délégation soviétique tient à souligner avec la plus grande fermeté que les forces des Nations Unies ne doivent en aucun cas être utilisées en tant que moyen de perpétuer l'occupation du territoire égyptien par Israël. C'est en partant de cette position que nous avons abordé le projet de résolution soumis à l'examen du Conseil de sécurité.

74. La délégation soviétique a étudié avec soin le rapport du Secrétaire général sur la FUNU. La délégation soviétique relève, avant tout, le paragraphe 26 de ce rapport, qui contient un avertissement. Il y est dit ce qui suit :

“En attendant la conclusion d'un règlement général, la situation dans l'ensemble du Moyen-Orient demeure fondamentalement instable.

La possibilité de maintenir le calme actuel dépendra des nouveaux progrès qui pourront être faits dans la recherche du règlement juste et durable des problèmes du Moyen-Orient demandé par le Conseil de sécurité.”

Nous sommes d'accord avec cette appréciation.

75. Il ressort du paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général qu'au mépris des décisions du Conseil de sécurité, Israël s'entête à établir une discrimination à l'encontre de la majorité des contingents qui constituent la FUNU et à restreindre leur liberté de mouvement sur le territoire égyptien sous contrôle des forces israéliennes. Par ces actes arbitraires, Israël non seulement montre son mépris à l'égard des décisions bien connues du Conseil, mais, de plus, lance un défi au Conseil de sécurité. La discrimination qu'Israël continue de pratiquer contre divers contingents de la Force est une preuve supplémentaire du fait que toute la politique pratique d'Israël est fondée sur l'idée qu'Israël se considère comme maître absolu des territoires arabes dont il s'est emparé et se croit en droit de régler la question de savoir quels contingents lui conviennent et quels contingents ne seront pas admis par lui en territoire étranger. C'est là également une preuve de plus qu'Israël et son gouvernement se refusent systématiquement à suivre la volonté des peuples telle qu'elle est exprimée dans les décisions des Nations Unies et qu'ils se refusent d'aller vers un règlement politique équitable du problème du Moyen-Orient sur la base des principes et des objectifs élevés de la Charte des Nations Unies.

76. La délégation soviétique note avec satisfaction l'assurance contenue dans le rapport du Secrétaire

général selon laquelle les dépenses d'entretien de la FUNU ne dépasseront pas les crédits approuvés. La délégation soviétique attire une fois de plus l'attention du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et celle du commandement de la FUNU sur la nécessité d'exécuter rigoureusement les décisions bien connues du Conseil de sécurité demandant un maximum d'économies des ressources affectées à l'entretien de la Force.

77. En ce qui concerne les plus récentes inventions antisoviétiques du représentant de la Chine, M. Huang Hua, il nous paraît au-dessous de notre dignité d'y répondre. Mais le rôle peu reluisant qu'il se donne nous rappelle involontairement l'époque où, dans les cours royales, il y avait des bouffons qui amusaient les gens en racontant toutes sortes d'histoires inventées de toutes pièces. Et maintenant le Conseil de sécurité possède, lui aussi, son bouffon, et le représentant de la Chine occupe ce poste.

[L'orateur poursuit en anglais]

78. Dernière remarque, mais non la moindre : en qualifiant les autres pays, sans distinction aucune quant à leur politique véritable, de superpuissances, la Chine, assurément, est arrivée à un résultat; elle s'est acquies une appellation unique, celle de puissance supertrompeuse (“super-duper Power”).

79. M. del CASTILLO (Costa Rica) [interprétation de l'espagnol] : Monsieur le Président, ma délégation désire vous dire sa vive satisfaction à vous voir présider le Conseil pendant le mois de juillet; elle tient à vous féliciter parce que, sous votre sage direction, cet important organe a pu arriver à une solution heureuse de la question dont il est saisi. En fait; votre direction sage et habile trouve son reflet dans le texte du projet de résolution que nous venons d'approuver, résolution qui a pu être mise au point grâce à votre initiative, qui a été d'en appeler au Président de l'Égypte, Anouar Sadate pour qu'il veuille bien revoir sa position dans ce cas précis. Ma délégation désire également remercier M. Cavaglieri, représentant de l'Italie, qui a fait preuve d'une compétence toute spéciale lorsqu'il a dirigé nos travaux dans les premiers jours de ce mois.

80. Ma délégation désire s'associer à ceux qui ont félicité le représentant de l'Irak, M. Al-Shaikhly, qui a, avec la plus grande compétence, dirigé nos travaux pendant le mois de juin, période pendant laquelle, sous sa sage direction, le Conseil a pris des décisions au sujet de questions très importantes en matière de maintien de la paix.

81. Ma délégation tient à s'associer aux souhaits de bienvenue qui ont été adressés à M. Moynihan, représentant des États-Unis; nous lui souhaitons des travaux très heureux, et nous sommes sûrs qu'il en sera ainsi car nous connaissons ses brillantes qualités intellectuelles ainsi que l'activité positive qu'il a eue au cours de nos récentes consultations.

82. Le Conseil de sécurité s'est prononcé sur le renouvellement du mandat de la FUNU pour une nouvelle période de trois mois, ce qui prouve très amplement que les activités efficaces et assidues des gardes de la paix qui militent sous le drapeau des Nations Unies ont constitué un facteur déterminant pour maintenir l'harmonie dans cette zone de conflit, si bien que cette présence peut être considérée comme l'un des principaux éléments sur lesquels il faut compter pour obtenir une paix durable au Moyen-Orient. Également importants sont la volonté des parties et l'effort objectif fait par la communauté internationale qui observe avec intérêt les événements dans cette partie importante du monde. C'est une situation qui, pour des raisons que je n'ai pas à analyser pour l'instant, tend à se perpétuer et par conséquent met gravement en danger la possibilité d'un règlement pacifique et durable.

83. De plus, ma délégation considère que le moment est venu d'insister sur le fait que nous estimons que la prorogation continue du mandat est dangereuse car le renouvellement systématique risque de devenir une pratique routinière qui est fort peu souhaitable étant donné qu'on ne saurait considérer la présence de la FUNU comme devant remplacer la volonté de dialogue et de compromis qui devrait animer les peuples affectés par l'état de choses actuel. Ils doivent poursuivre leurs conversations en vue de parvenir à un accord qui garantirait une paix permanente dans la région.

84. Trois éléments objectifs ont incité ma délégation à voter en faveur du projet de résolution que nous venons d'adopter. Le premier est constitué par le fait que la situation délicate qui prévaut au Moyen-Orient exige une analyse sereine et un effort constant de la part du Conseil car, manifestement, le conflit dépasse le cadre des intérêts immédiats des parties intéressées et fait planer une ombre dangereuse sur la paix du monde. En outre, nous estimons que la présence de la Force a contribué de manière évidente à maintenir le climat de calme nécessaire pour que se poursuivent les négociations qui, nous l'espérons, déboucheront sur une solution satisfaisante et permanente. Le troisième élément enfin réside dans la constatation du fait, que, pour difficile qu'ait été le chemin à parcourir et pour lent qu'ait été le parcours, il n'est est pas moins certain que tant que le Gouvernement de l'Égypte que celui d'Israël ont fait la preuve de leur volonté de compromis, dans un effort qui n'est pas dépourvu de sacrifice, et, à notre avis, celui-ci doit pouvoir s'appuyer sur les meilleures garanties possibles afin qu'il puisse se transformer en accord de paix.

85. Encore que la FUNU constitue le support indispensable au maintien du climat nécessaire permettant de parvenir à un accord pacifique, il est évident que seule la volonté de l'Égypte et d'Israël peut apporter la solution permanente et c'est la raison pour laquelle ma délégation insiste auprès des gouvernements de ces pays sur la nécessité d'accorder une attention

particulière au paragraphe 1 du projet de résolution que nous venons d'adopter, lequel se réfère à la résolution 338 (1973) du Conseil, puisque ledit article, outre l'appui moral et juridique qu'il apporte au renouvellement du mandat de la Force, crée également le cadre nécessaire pour assurer le succès de cet effort de paix. Que les Gouvernements d'Israël et d'Égypte entendent nos encouragements et notre désir fervent de voir leurs conversations aboutir rapidement à un accord ! Ma délégation attend ce jour avec optimisme.

86. Ma délégation voudrait exprimer au Secrétaire général son admiration et sa reconnaissance pour l'activité qu'il a déployée et qui a constitué un facteur déterminant pour la création et le maintien du climat d'harmonie nécessaire qui doit présider aux délicates conversations qu'ils ont entamées, comme le confirme le rapport très complet du 16 juillet 1975 qui a été présenté au Conseil et qui contient, outre la description de la situation exacte prévalant dans la région qui nous préoccupe, un appel sage et réaliste qui devrait être entendu puisqu'il s'adresse à la conscience de la paix, obligation première de cet organisme.

87. Enfin, ma délégation voudrait également dire toute la reconnaissance que lui inspire le général Ensio Siilasvuo, commandant de la FUNU ainsi que les effectifs militaires des différents pays qui constituent la Force car il est évident que l'efficacité et l'abnégation dont ils ont fait preuve ont contribué de manière indiscutable à progresser dans la voie difficile de la paix.

88. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous adresser de cordiales félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes très satisfaits à l'idée de travailler sous votre sage direction pendant le reste du mois de juillet et nous vous assurons de notre entier soutien et de toute notre coopération. Je voudrais aussi exprimer notre appréciation pour la manière efficace dont M. Cavaglieri a dirigé nos consultations officieuses.

89. Ma délégation voudrait également dire combien elle a apprécié l'habileté et la compétence déployées par notre collègue M. Al-Shaikhly de l'Irak lorsqu'il a, le mois dernier, assuré la présidence.

90. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter à notre nouveau collègue, M. Moynihan, des États-Unis, une chaleureuse bienvenue.

91. Le Conseil, presque à la onzième heure, vient d'adopter un projet de résolution prorogeant le mandat de la FUNU. Ma délégation se félicite de cette décision du Conseil car elle est d'accord avec les observations du Secrétaire général consignées au paragraphe 27 de son rapport du 16 juillet, selon lesquelles la présence continue de la FUNU est essentielle, non seulement pour maintenir le calme dans le secteur égypto-israélien, mais également pour susciter une

atmosphère permettant de favoriser de nouveaux efforts pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient et, éventuellement, à appuyer ces efforts.

92. En fait, depuis le dernier débat du Conseil sur cette importante question, en février, nous pouvons nous féliciter d'événements tels que la réouverture du canal de Suez, qui est une preuve de la bonne volonté des parties intéressées et a grandement contribué au maintien du calme dans la région.

93. Toutefois, ma délégation se voit contrainte de faire part au Conseil de sa préoccupation quant au fait que, depuis plus d'un an, peu de progrès substantiels vers une paix juste et durable dans la région ont été réalisés. La prorogation du mandat de la FUNU ne constitue que l'un des éléments nécessaires pour parvenir à un règlement d'ensemble qui est l'objectif du Conseil au Moyen-Orient. Un effort continu reste nécessaire pour donner suite à notre décision d'aujourd'hui et permettre la réalisation des résultats que nous espérons tous.

94. Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer son appréciation au Secrétaire général, au commandant de la Force, le général Ensio Siilasvuo et à tout le personnel de la FUNU pour les efforts qu'ils ont déployés pour s'acquitter de la responsabilité qui leur avait été confiée. Les membres de la Force peuvent trouver un élément de satisfaction dans la déclaration du Secrétaire général qui dit qu'ils se sont acquittés de leurs importantes et difficiles fonctions avec un dévouement et une efficacité exemplaires.

95. M. SUNDBERG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ainsi que de l'habileté remarquable, la patience et l'énergie avec lesquelles vous avez conduit les négociations afin que nous puissions parvenir à l'importante décision que le Conseil vient de prendre. Nos félicitations s'adressent également à M. Cavaglieri, qui a présidé à la première phase de ces consultations avec beaucoup d'art diplomatique et de décision. Nous voudrions remercier aussi M. Al-Shaikhly, de l'Irak, pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil au cours d'un mois de juin qui s'est révélé très chargé.

96. Enfin, ma délégation tient à se joindre à vous, Monsieur le Président, pour adresser une chaleureuse bienvenue au représentant des Etats-Unis auprès du Conseil, M. Moynihan.

97. Il y a trois mois, lorsque le Conseil de sécurité a adopté la résolution 368 (1975) [182^e séance], la délégation suédoise exprimait l'espoir qu'à la fin de cette période de trois mois, qui est sur le point de finir, il serait possible d'enregistrer des progrès plus substantiels que ceux qui avaient pu être réalisés au cours des trois précédentes périodes de six mois. Au cours

des trois mois qui finissent aujourd'hui, il y a eu une reprise des discussions. Le processus est évidemment ardu. Aucun nouvel accord n'a encore pu être atteint. Mais il semble, au vu des informations dont nous disposons, qu'un prudent optimisme soit justifié.

98. Quel que soit l'angle sous lequel on considère les progrès accomplis au cours des trois derniers mois, il s'avère que la présence dans la région de la FUNU n'a pas été vaine. Ainsi qu'il ressort du dernier rapport du Secrétaire général, qui comme d'ordinaire nous fournit une excellente documentation de base pour nos travaux, la situation est, dans la région où opère la FUNU et malgré des tensions sous-jacentes, demeurée calme, fait qui doit indéniablement être porté au crédit de la FUNU. Dans ce contexte, j'ai le grand plaisir de transmettre au Secrétaire général, à son personnel et au commandant de la force les chaleureux remerciements de mon gouvernement pour les efforts qu'ils ont tous déployés au service de la paix.

99. Ma délégation est entièrement d'accord avec le Secrétaire général pour penser que le maintien de la présence de la FUNU est essentiel non seulement pour garantir le calme dans le secteur israélo-égyptien, mais aussi pour assurer une atmosphère permettant de nouveaux efforts en vue de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, ainsi que pour soutenir s'il le faut ces efforts. Dans ce contexte, nous soulignons combien il est vital, dans l'intérêt de l'efficacité de la Force comme pour des raisons de principe, que la FUNU soit en mesure de fonctionner comme une unité intégrée dans l'ensemble de la zone d'opération.

100. Ma délégation a pris note avec plaisir de la réponse du Gouvernement égyptien à l'appel qu'au nom de ce conseil son Président a adressé au Président de l'Égypte. Sans le consentement des parties intéressées, la FUNU ne pourrait être maintenue au Sinaï.

101. Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter. Nous l'avons fait dans la ferme conviction qu'une nouvelle prorogation de trois mois du mandat de la FUNU ne pouvait que faciliter les négociations à venir. Mais il faut évidemment que les parties tirent tout l'intérêt possible de cette prorogation, qui ne doit pas être considérée comme une affaire de routine. Il ne faut pas que la présence de la FUNU puisse avoir pour effet de faire dégénérer en stagnation le calme qui règne actuellement dans la région. La justification première de la présence continue de la FUNU est, en fait, de permettre la tenue de nouvelles négociations en fournissant les délais nécessaires et en garantissant le calme dans la région. Il faut maintenant reprendre les négociations avec énergie et un esprit de décision.

102. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous

féliciter d'assumer la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation connaît et apprécie les qualités exceptionnelles qui sont les vôtres. Nous sommes certains que vous mènerez nos délibérations avec succès et vous assurons de notre appui et de notre coopération.

103. Je voudrais aussi féliciter votre éminent prédécesseur, le représentant de l'Irak, M. Al-Shaikhly, pour l'autorité, le tact et la compétence avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

104. Je saisis également cette occasion pour souhaiter une cordiale et chaleureuse bienvenue à notre nouveau collègue, M. Daniel Moynihan, représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique.

105. En répondant de façon positive à l'appel que le Conseil de sécurité lui a adressé le 21 juillet d'accepter une nouvelle prorogation du mandat de la FUNU, le Président de la République arabe d'Egypte et le peuple égyptien attendent en retour de ce nouvel acte de bonne volonté que le Conseil prenne d'urgence une gamme de mesures constructives susceptibles de donner une impulsion décisive aux négociations globales prévues par sa résolution 338 (1973), et partant, fasse jouer à la FUNU son rôle véritable d'instrument de paix tel qu'il ressort de la résolution 340 (1973) du Conseil.

106. Dans cette perspective, ma délégation persiste à croire que la résolution 242 (1967) du Conseil renferme des éléments raisonnables susceptibles de hâter l'avènement d'une paix juste et durable, seule garantie efficace de l'inviolabilité territoriale et de l'indépendance de tous les Etats du Moyen-Orient.

107. L'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre implique nécessairement dans ce contexte qu'Israël se retire sans délai des territoires arabes qu'il occupe depuis huit ans, ce qui créerait un climat propice à des négociations confiantes et sérieuses. Il serait illusoire de prétendre assurer la paix dans cette région tant que cette condition, à notre avis prioritaire, n'est pas examinée avec le sérieux et la rigueur qu'elle mérite par le Gouvernement israélien. Tout aussi essentiels nous semblent être les droits inaliénables et imprescriptibles du peuple palestinien, reconnus par l'écrasante majorité des Etats du monde et dont l'affirmation dans les faits doit dorénavant se réaliser compte tenu des propositions pertinentes faites à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session par le Président de l'Organisation de libération de la Palestine.

108. Jamais au Moyen-Orient, les forces favorables à une solution négociée du conflit israélo-arabe, ne se sont affirmées avec tant de vigueur qu'à l'heure actuelle. Cette conjoncture qui ne se présentera pas toujours doit être mise à profit par tous les Etats intéressés pour circonscrire leurs divergences, voire

résoudre définitivement leurs différends au moyen de négociations menées dans une atmosphère de bonne foi et de concessions mutuelles. C'est le vœu le plus cher que ma délégation émet en appuyant le texte du projet de résolution.

109. Je voudrais pour terminer exprimer une fois de plus la sincère gratitude de ma délégation au Secrétaire général, pour sa contribution constante et appréciée à la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et pour son excellent rapport sur les activités de la FUNU qui a été pour chacun de nous une source d'inspiration précieuse au cours de nos récentes délibérations.

110. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec plaisir et regret à la fois que je vous adresse mes premières observations : plaisir de vous voir occuper le fauteuil présidentiel et regret de penser qu'en raison de votre prochain retour chez vous c'est certainement la dernière fois que les membres du Conseil pourront bénéficier de vos nombreux talents. Je pourrais dire que ces talents ont été particulièrement mis en évidence ces jours derniers, lorsque vous avez travaillé avec assiduité et dévouement pour faire aboutir de façon satisfaisante nos diverses discussions portant sur les aspects de la situation au Moyen-Orient. Vous pouvez tirer une grande satisfaction de cet apport éminent qui couronne votre période de service aux Nations Unies.

111. Ma délégation voudrait également rappeler les éminents services rendus au travail du Conseil pendant le mois de juin par votre prédécesseur, M. Al-Shaikhly de l'Irak. Nous lui adressons notre profonde reconnaissance pour la manière compétente, efficace et constructive avec laquelle il a présidé et guidé nos débats.

112. Je me permettrai également de saisir cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue au sein de ce Conseil et de l'Organisation des Nations Unies au nouveau représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Daniel Patrick Moynihan. Ses états de service sont officiellement connus. M. Moynihan se joint à nous à un moment où la société du monde entier, dont l'Organisation des Nations Unies est partie intégrante, est engagée dans une tâche critique consistant à établir des relations ordonnées et justes entre ses éléments constitutifs. Nous comptons sur une coopération fructueuse avec lui et nous attendons son apport constructif à ces efforts.

113. C'est aussi avec un mélange de plaisir et de regret que ma délégation aborde le fond de la question que nous discutons aujourd'hui, car nous sommes très heureux que le Conseil de sécurité, en prenant l'initiative opportune d'adresser un appel au Président de la République arabe d'Egypte, ait répondu à la situation d'une manière qui correspondait à sa gravité. Ce faisant, le Conseil a réaffirmé son rôle actif dans

la recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient.

114. Nous nous réjouissons des nombreuses mesures prises par le Gouvernement égyptien, comme, par exemple, la réouverture du canal de Suez — mesures qui prouvent le désir sincère de créer des conditions propres à faciliter le processus menant à la paix. En particulier, nous apprécions hautement la réponse positive que le président Sadate a donnée à l'appel que vous avez lancé, Monsieur le Président, le 21 juillet au nom des membres du Conseil. Le fait qu'une nouvelle possibilité ait été accordée pour étudier les perspectives du processus de négociation afin d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient est dû en grande partie à la sagesse et à la patience du président Sadate, à son dévouement à la cause de la paix, et à la foi inébranlable du peuple égyptien dans la justesse de sa cause.

115. Mais la patience ne saurait s'exercer en dehors du temps. Il est donc indispensable de donner un grand élan au processus de négociation. Avant tout, il est de toute évidence nécessaire de faire des efforts résolus, il est en fait nécessaire de prendre des décisions courageuses propres à amener ceux qui tablent sur l'atmosphère et le maintien du *statu quo* à abandonner leur attitude d'intransigeance et de rigidité.

116. Parlant au Conseil le 17 avril 1975, la dernière fois où a été prorogé le mandat de la FUNU, j'ai déclaré :

“Lorsque la Force d'urgence des Nations Unies a été constituée, on voyait en elle un instrument propre à contribuer aux efforts destinés à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. On n'avait jamais cependant pensé que la Force assumerait un caractère quasi permanent et que sa présence pourrait ainsi devenir le prétexte à une perpétuation de cette situation qui n'est ni paix ni guerre et qui ne peut être à l'avantage que de la seule puissance occupante.” [*Ibid.*, par. 93.]

117. Tout en reconnaissant que de nombreux efforts sincères ont été faits depuis avril pour utiliser la période d'une façon constructive, il n'en est pas moins vrai hélas que ces efforts n'ont pas abouti aux résultats que certains d'entre nous espéraient; et c'est dans ce cadre que ma délégation situe la lettre adressée au Secrétaire général le 14 juillet par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

118. Le projet de résolution qui vient d'être adopté fournit une nouvelle occasion au Conseil et à la communauté internationale de contribuer à la réalisation de l'objectif de paix au Moyen-Orient. Ma délégation, avec les autres membres non-alignés de ce Conseil, a pris une part active aux consultations qui ont abouti à son élaboration. La résolution est simple dans ses termes et elle s'explique d'elle-même. Dans une grande mesure, elle répond aux besoins de la situation devant

laquelle nous nous trouvons. Ma délégation est toutefois consciente des limites de cette résolution, car étant donné l'occupation prolongée du territoire égyptien par Israël, et compte tenu des objectifs pour lesquels la FUNU a été établie, d'autres mesures positives auraient été opportunes.

119. Quoi qu'il en soit, aux termes de la résolution, le Conseil, a entre autres, prolongé le mandat de la FUNU pour une période supplémentaire de trois mois. Mais le Conseil et la communauté internationale doivent reconnaître les circonstances particulières qui accompagnent cette prolongation, indiquant que le renouvellement du mandat ne peut se prêter à un acquiescement automatique. Ma délégation espère donc que l'occasion pour agir d'une manière constructive et pour faire preuve d'un comportement d'homme d'État que cette nouvelle période nous offre ne sera pas perdue.

120. Le Gouvernement de la Guyane a dit maintes et maintes fois — et il n'est pas inutile de le répéter — que les éléments critiques d'une paix durable au Moyen-Orient sont : le retrait complet et urgent des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967, l'établissement d'un foyer national pour le peuple palestinien dépossédé et la pleine reconnaissance de ses droits légitimes, et le droit de tous les États de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

121. Le simple fait de répéter ces éléments n'en a cependant pas assuré la mise en œuvre et ne l'assurera pas. Ce qui s'impose est un engagement de la part d'Israël à ce que l'on attend de lui sur le plan moral et juridique, engagement qui doit s'accompagner d'une action urgente.

122. Je voudrais profiter de cette occasion pour adresser les remerciements et la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour leurs efforts dévoués et inlassables au service de la paix au Moyen-Orient. Le rapport du Secrétaire général est un document des plus précieux qui témoigne du soin et du dévouement que lui-même et ses collaborateurs ont consacrés à la question. Je n'ai pas l'intention de faire de longs commentaires, mais vous me permettrez toutefois de faire une observation.

123. Au paragraphe 24 de ce rapport, le Secrétaire général déclare :

“il y a eu récemment des réunions de niveau élevé entre les intéressés, notamment les coprésidents de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient. Je ne suis pas actuellement en mesure d'informer le Conseil de sécurité des résultats de ces efforts.”

Ma délégation trouve regrettable que le Secrétaire général n'ait pas été en mesure d'en informer le Con-

seil d'autant plus que la Conférence de Genève a lieu sous les auspices des Nations Unies et que le Secrétaire général est expressément prié de tenir le Conseil au courant de tout ce qui concerne cette conférence. La résolution 344 (1973) est pertinente à cet égard. Ma délégation espère, par conséquent, que l'on saura trouver les modalités voulues pour faire disparaître ce handicap qui affecte le Secrétaire général et par conséquent le Conseil lui-même.

124. Enfin, je voudrais rendre hommage aux hommes qui constituent la Force, car, par leurs actes, ils continuent de jouer le rôle de messagers de la paix.

125. M. KANE (Mauritanie) : Monsieur le Président, je voudrais vous dire toute la satisfaction que ma délégation éprouve de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Cette satisfaction se justifie d'autant plus que les hautes responsabilités qui vous sont dévolues viennent au moment où la situation au Moyen-Orient connaît des développements qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales. Une fois de plus, vos grandes qualités d'homme d'Etat et de diplomate et la sagesse qui vous a toujours inspiré sont venues à bout des difficultés auxquelles le Conseil était confronté.

126. Nous voilà réunis pour examiner à nouveau une question dont la gravité n'échappe à personne et dont les rebondissements peuvent à tout moment avoir des conséquences incalculables sur l'équilibre international. Dans sa résolution 340 (1973), le Conseil de sécurité, en décidant de constituer sous son autorité une force d'urgence des Nations Unies dont la durée initiale était de six mois, voulait mettre à profit ce délai afin de parvenir à un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient. Depuis cette date, deux années se sont écoulées au cours desquelles le mandat de la Force a été renouvelé plus de cinq fois. Il convient de rappeler à juste titre que le mandat assigné alors à la Force était de maintenir le calme et de contribuer si possible aux efforts visant à établir une paix juste et durable dans la région. La Force ne devait et ne pouvait en conséquence constituer une zone de démarcation permanente entre Israël et l'Egypte, et ce en raison même du rôle et des objectifs qui lui étaient assignés et qui consistaient à éviter à tout prix la stagnation et la perpétuation de l'occupation par Israël du territoire égyptien.

127. Mais en dépit des efforts louables faits par le peuple et le Gouvernement égyptiens pour désamorcer la situation et permettre aux efforts entrepris dans la région d'aboutir à une solution du conflit, Israël s'est confiné dans une attitude d'intransigeance et d'atemoiement. On comprend dès lors les raisons légitimes qui avaient motivé le refus du Gouvernement égyptien de renouveler pour une période supplémentaire le mandat de la Force.

128. Je ne peux manquer de saisir cette occasion pour adresser à la délégation égyptienne les remercie-

ments et les félicitations de ma délégation pour sa contribution positive aux travaux du Conseil de sécurité, contribution qui est tout à l'honneur du peuple et du Gouvernement égyptiens. En acceptant la résolution renouvelant le mandat de la FUNU le Gouvernement de la République arabe d'Egypte nous donne une leçon de courage politique, de modération et de sagesse et met en même temps et une fois de plus le Conseil de sécurité devant ses responsabilités.

129. Le Conseil de sécurité ne devrait plus tolérer que le renouvellement du mandat de la FUNU soit une occasion pour Israël d'intensifier son occupation plutôt que d'aider aux efforts visant à aboutir à une paix juste et durable. Il est du devoir du Conseil de sécurité de faire respecter ses résolutions et d'amener en conséquence Israël à débloquer le processus devant aboutir à la solution de la crise du Moyen-Orient.

130. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puis-je tout d'abord vous féliciter personnellement de la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité. Je ne sais pas si la présidence du Conseil de sécurité et la présidence de la Communauté économique européenne ont jamais été assumées par le même pays. Je ne le crois pas, et je vous félicite de cette double tâche. Puis-je également dire que la façon habile dont vous-même et votre Ministre adjoint, M. Cavaglieri, avez dirigé les consultations officieuses durant ce débat et au cours de la séance du 21 juillet [1832^e séance] a prouvé combien nous sommes heureux que la présidence soit en si bonnes mains. Puis-je également féliciter votre prédécesseur, M. Al-Shaikhly, de l'Irak, pour la façon dont il a dirigé les discussions au cours du mois de juin. On se rappellera que certaines de ces discussions ont été difficiles, et ils les a dirigées de façon habile et expéditive.

131. Ma délégation a été heureuse de voter en faveur du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter tendant à renouveler le mandat de la FUNU pour une nouvelle période de trois mois. A notre avis, le maintien de cette Force a une importance essentielle à l'heure actuelle. En fait, comme le Secrétaire général l'a si bien dit dans son rapport, la présence continue de la Force est essentielle non seulement pour maintenir le calme, mais également pour créer une atmosphère favorable à de nouveaux progrès.

132. Nous avons clairement indiqué au cours des réunions antérieures du Conseil qui ont eu lieu sur la prorogation du mandat notre opinion générale sur les buts de la Force. Cependant, afin de dissiper tout malentendu, puis-je répéter que nous estimons que la présence continue de la FUNU ne devrait pas remplacer une solution satisfaisante au Moyen-Orient, pas plus qu'elle ne devrait tendre à décourager les négociations. Bien au contraire. A notre avis, son but est de constituer une pause durant laquelle des discussions efficaces pourraient avoir lieu. Mais la Force néanmoins demeure essentielle pour fournir le climat

de confiance nécessaire afin que les négociations puissent aller de l'avant.

133. Il ne faudrait cependant pas se faire d'illusion sur notre attitude à ce sujet. La FUNU est là où elle est pour encourager un règlement et non pour s'y opposer. C'est donc dans ce contexte que mon gouvernement s'est félicité de la décision prise à la fois par les Gouvernements égyptien et israélien d'accepter le renouvellement du mandat.

134. De plus, la présence de la Force, à notre avis, n'a jamais été aussi nécessaire qu'à l'heure actuelle, heure où les négociations ont atteint une étape très importante. Il suffit d'imaginer combien serait difficile la situation dans cette région aujourd'hui sans la présence de la FUNU pour se rendre compte une fois de plus de l'importance de cette entreprise des Nations Unies.

135. C'est donc pour nous une source de grande satisfaction de voir qu'en dépit de quelques difficultés, il s'est avéré possible de renouveler le mandat pour une nouvelle période de trois mois. Nous sommes heureux de constater que les deux parties sont disposées à poursuivre les négociations.

136. Les événements de ces derniers jours ont mis une fois de plus en relief le caractère fragile et précaire de la situation actuelle au Moyen-Orient. Comme je l'ai déjà dit à d'autres séances du Conseil, cette situation se maintiendra, inévitablement, tant que l'on n'aura pas abouti à un règlement juste et durable au Moyen-Orient. Mon gouvernement a suivi avec un très vif intérêt les négociations qui se sont déroulées ces derniers mois, et qui continuent de se dérouler, avec l'aide du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, pour assurer un nouvel accord intermédiaire entre l'Egypte et Israël. Nous avons certes pleinement conscience des difficultés rencontrées, mais nous espérons et, en fait, nous demandons instamment, que les négociations se poursuivent avec la plus grande énergie et le plus rapidement possible. Mon gouvernement lance donc un appel à toutes les parties et, en fait, à tous les intéressés, pour qu'ils redoublent leurs efforts afin de faire en sorte que ces négociations aboutissent d'ici peu à une conclusion satisfaisante. Des négociations couronnées de succès constitueraient certes déjà un résultat précieux en soi, mais cela représenterait également une étape très importante sur la voie du règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient dans son ensemble que nous recherchons tous, règlement qui se fonderait sur l'application complète des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

137. Enfin, je tiens une fois de plus à féliciter le Secrétaire général, le général Siilasvuo et tous les membres de la FUNU, pour la façon dont ils ont continué de s'acquitter de leur tâche dans des circonstances parfois difficiles au cours des trois derniers mois. Le fait que le Secrétaire général puisse dire que

la situation dans la région est restée calme pendant les trois derniers mois pourrait être considéré comme un hommage rendu à leur travail. Leur contribution au progrès des négociations est quelque chose dont le Conseil de sécurité a lieu d'être fier.

138. M. TCHERNOUCHTCHENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter, vous, le représentant de l'Italie, d'occuper les fonctions importantes de Président du Conseil de sécurité et de féliciter également M. Cavaglieri, qui a assumé les fonctions de Président au cours des consultations. En outre, nous voudrions exprimer notre reconnaissance et nos sentiments d'amitié au représentant de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Al-Shaikhly, qui a présidé le Conseil au mois de juin.

139. A propos de la décision que le Conseil a adoptée aujourd'hui de proroger le mandat de la FUNU au Moyen-Orient de trois mois — décision en faveur de laquelle la délégation biélorussienne a voté avec les autres membres du Conseil — il nous paraît indispensable de dire ce qui suit : tout d'abord, il convient de dire que le projet de résolution adopté révèle à juste titre que la tension persiste au Moyen-Orient et qu'il n'y a pas de progrès vers la réalisation d'une paix juste et durable. En même temps, la prorogation du mandat de la FUNU constituée à nos yeux un pas vers la création d'une atmosphère dans laquelle il sera possible de parvenir à un règlement politique au Moyen-Orient et de parvenir à y faire régner une paix juste et durable.

140. La délégation biélorussienne a déjà dit — et elle le souligne à nouveau — que les forces des Nations Unies ne doivent pas être un prétexte pour perpétuer l'occupation par Israël des territoires arabes occupés ni servir de prétexte à un blocage de la situation existante. La prorogation du mandat de la FUNU ne doit pas, ne peut pas remplacer la solution quant au fond du problème du Moyen-Orient.

141. Si l'on veut parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, il est indispensable de mettre en œuvre les décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Moyen-Orient. La solution de ce problème international aigu ne sera possible qu'à condition que les troupes israéliennes soient retirées sans délai de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, que soient garantis les droits légitimes du peuple arabe de Palestine — y compris le droit de créer son propre Etat — et que soient établies des garanties sûres quant à l'existence de tous les pays et de tous les peuples de la région.

142. La solution du problème général de l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, de même que la réalisation de résultats partiels dans le cadre du règlement d'ensemble, doivent être élaborés

rées au cours de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient convoquée à Genève à cette fin expresse. Notre délégation se prononce en faveur de la reprise des travaux de cette conférence, avec la participation, sur un pied d'égalité, de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine. Il faut faire des efforts sérieux et tenaces afin d'amener la reprise des travaux de la Conférence.

143. La délégation biélorussienne partage les considérations entendues ici selon lesquelles la prorogation du mandat de la FUNU pour une nouvelle période de trois mois — c'est-à-dire jusqu'au 24 octobre de cette année — fournit une nouvelle possibilité, et surtout à ceux par la faute de qui le règlement tarde au Moyen-Orient, de modifier leur position afin que la solution politique d'ensemble du problème devienne possible. Tel est pour nous le sens principal de la décision que le Conseil vient d'adopter.

144. Il convient de noter à ce propos que s'il n'y a pas eu, jusqu'à maintenant d'accord sur le règlement politique d'ensemble, la faute en incombe entièrement, totalement à Israël.

145. En ce qui concerne le rapport présenté par le Secrétaire général, plus particulièrement, des opérations de la FUNU, notre délégation voudrait souligner le retard injustifié apporté au règlement du problème de la liberté de mouvement de tous les contingents de la FUNU dans le secteur égypto-israélien, dont il est question, vous le savez, au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général. Israël continue de faire preuve de discrimination à l'égard de certains des contingents de la FUNU et limite leur liberté de mouvement dans les territoires arabes saisis par les forces israéliennes. Ces actes ne portent pas seulement atteinte aux décisions de principes adoptées par le Conseil de sécurité et que chacun connaît; ils nuisent très sérieusement à l'efficacité des opérations de la FUNU. A notre avis, il convient d'y mettre fin.

146. M. LECOMPT (France) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à vos hautes fonctions. Nul plus que le représentant de la France ne peut se réjouir de voir la présidence du Conseil confiée au représentant de l'Italie, pays auquel nous unissons d'innombrables liens remontant très loin dans l'histoire et qui ne cessent actuellement de se multiplier. Nos deux nations, latines et méditerranéennes, agissent et réagissent à l'unisson dans les grands courants qui traversent le monde, et c'est d'un même élan que, par l'effet de la spontanéité, mais aussi par la volonté de leurs dirigeants, elles abordent les problèmes de l'heure et proposent des solutions qui sont fondées sur le respect et la compréhension des préoccupations d'autrui. Que la présidence soit assurée par vous, Monsieur le Président, à qui d'importantes fonctions viennent d'être confiées au moment même où l'Italie assure la présidence de la Communauté économique européenne dont nos deux pays sont des

membres fondateurs, cela ajoutait encore à notre certitude que le Conseil, saisi d'une affaire aux implications particulièrement délicates, serait mené avec compétence et autorité. Je tiens aussi à rendre hommage à votre adjoint, M. Cavaglieri, qui a conduit de difficiles consultations avec un talent remarqué; ma délégation saisit cette occasion pour lui exprimer toute son estime.

147. Nos remerciements vont, d'autre part, au représentant de l'Irak, qui a connu l'un des mois les plus chargés que le Conseil ait eus depuis le début de l'année. C'est avec une grande distinction qu'il a dirigé nos travaux. Qu'il trouve ici le témoignage de notre gratitude.

148. Je voudrais, enfin, prier la délégation américaine de bien vouloir transmettre au nouveau représentant des Etats-Unis les vœux de bienvenue de ma délégation. Nous nous réjouissons de nouer ici des relations de travail avec M. Moynihan, dont nous avons déjà pu apprécier la hauteur de vues et la compétence.

149. Il y a deux ans, à peu près jour pour jour, M. El-Zayyat, alors Ministre égyptien des affaires étrangères [1717e séance], achevait le très important débat de fond que le Conseil de sécurité, à l'initiative de l'Egypte, avait consacré à la question du Moyen-Orient en nous interrogeant sur le message que nous allions l'inviter à ramener à son peuple. Le Conseil offrirait-il à celui-ci les raisons d'une foi rafferme en un monde fondé sur l'ordre, la souveraineté, l'intégrité territoriale des Membres de l'Organisation ? Ou, au contraire, offrirait-il le témoignage d'un monde ne reconnaissant que la force et les résultats de la force ? On sait ce qu'il est advenu de cet appel. On sait aussi vers quelles voies l'Egypte s'est ensuite tournée, après avoir donné en vain une nouvelle chance à la recherche, dans le cadre des Nations Unies, d'un règlement pacifique fondé sur l'application de la résolution 242 (1967).

150. Deux ans ont passé. Bien des événements aussi. A leur faveur, chacun a pris une conscience plus claire des menaces qui résulteraient de la persistance du *status quo*. Aussi des efforts très louables ont-ils été entrepris de divers côtés, soit séparément soit conjointement, pour amorcer et entretenir un élan vers la paix à laquelle aspirent les peuples et les Etats de la région et que réclame la communauté internationale tout entière. Force est de reconnaître, toutefois, que l'écart entre les principes acceptés d'un règlement tels qu'ils ont été définis par le Conseil et leur application n'a pas encore sensiblement décreu. Comment s'étonner alors que l'impatience se fasse plus vive ? Comment ne pas constater qu'un recours au Conseil de sécurité pour empêcher la stagnation constitue la voie la plus raisonnable par laquelle pouvait s'exprimer cette impatience ? Comment ne pas admettre, comme le déclarait récemment le Ministre français

des affaires étrangères, que le temps n'est pas l'allié de la paix ?

151. Nous ne pouvons donc que regretter que les dispositions de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité n'aient pu trouver jusqu'ici leur pleine application. Nous souhaitons vivement que la négociation d'un règlement de paix, quelles que soient les procédures ou les étapes, progresse aussi rapidement que possible. C'est pourquoi nous comprenons que l'Egypte s'inquiète à bon droit des retards qui pourraient intervenir dans cette négociation et, par voie de conséquence, dans l'évacuation des territoires occupés par Israël.

152. Mais si le Conseil doit tenir compte du désir légitime des Egyptiens de voir la négociation avancer plus rapidement, il ne peut méconnaître les efforts qui s'exercent actuellement et qui, selon toute apparence, vont dans le sens des dispositions de la résolution 338 (1973) puisqu'ils tendent, notamment, à obtenir un nouveau retrait dans le Sinaï. Un résultat, même partiel, créerait incontestablement une atmosphère favorable à la poursuite de la négociation qui doit conduire au règlement d'ensemble que nous appelons de nos vœux — règlement qui, je le rappelle, doit reposer, pour nous, non seulement sur l'évacuation des territoires occupés, mais aussi sur la prise en considération du droit du peuple palestinien à une patrie et sur la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues, sûres et garanties.

153. C'est en nous fondant sur cette analyse que, tout en ayant pris note de la position du Gouvernement israélien sur l'affaire dont le Conseil est saisi, nous avons appuyé l'appel lancé par le Président du Conseil de sécurité au Président égyptien. Celui-ci, sensible aux préoccupations exprimées par le Conseil et offrant un nouveau témoignage de la volonté de paix qui anime son action, a eu la sagesse de lui réserver une suite positive, nous permettant ainsi de procéder au renouvellement du mandat de la Force.

154. En approuvant ce renouvellement, mon pays a pour objet de ne pas compromettre les efforts pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Notre intention ne saurait être, et c'est l'évidence, de faciliter le *statu quo* mais, au contraire, d'éviter que la dynamique de la paix ne rencontre, dans les circonstances présentes, des obstacles dont les conséquences seraient imprévisibles. Il ne faudrait pas laisser fuir le temps ainsi octroyé, sinon l'espoir encore fragile que nous voulons entretenir ferait place à une amère déception, conduisant à l'intransigeance et à la menace d'une reprise des hostilités. Les indices encourageants que nous avons pu relever ces derniers jours et qui expliquent notre décision ne sauraient faire oublier que, comme le déclarait devant l'Assemblée nationale, le 27 juin 1975, le Ministre français des affaires étrangères, la situation est, et restera, explosive au Moyen-Orient tant qu'on n'abordera pas le fond du problème.

155. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous avez assumé la présidence du Conseil, ma délégation désire profiter de cette occasion pour vous féliciter du rôle important que vous jouez au Conseil et afin de rendre hommage à l'habileté et à la compétence dont vous avez fait preuve en dirigeant les débats de cet organe qui jouit d'un prestige si grand. Nous avons remarqué avec beaucoup de satisfaction votre conscience et votre zèle et nous avons noté que malgré le caractère difficile et délicat de vos responsabilités, qui ne permettent pas toujours de rester d'humeur égale, vous avez toujours gardé votre calme. Nous avons toujours été touchés par votre attitude amicale et votre chaleur humaine. Vos talents remarquables de diplomate ont été prouvés de façon éloquente par l'efficacité avec laquelle vous avez mené les négociations qui ont conduit à l'accord du Conseil au sujet du projet de résolution qui vient d'être adopté. Je voudrais également rendre hommage à votre si compétent adjoint pour le rôle important qu'il a joué dans les consultations qui se sont déroulées pendant votre absence. Qu'il me soit permis d'ajouter une note personnelle; je voudrais, Monsieur, dire combien je regrette qu'après avoir établi avec vous d'excellentes relations de travail, le devoir vous appelle loin de New York. Nous regrettons en vous non seulement un collègue compétent et apprécié, mais aussi un ami très honoré.

156. Je voudrais également dire à M. Al-Shaikhly de l'Irak combien ma délégation apprécie la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités au cours du mois de juin qui fut un mois très mouvementé.

157. Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole depuis que notre collègue, M. Moynihan, représentant des Etats-Unis, a pris place parmi nous en ce Conseil, je voudrais lui souhaiter une chaleureuse bienvenue parmi nous et lui dire que je suis certain que nous entretiendrons des relations de travail cordiales et amicales.

158. Le Conseil a pris une décision qui, pour la quatrième fois, proroge le mandat de la FUNU. Encore que ma délégation ait estimé nécessaire, compte tenu des circonstances, d'appuyer cette nouvelle prorogation, elle n'a émis un vote favorable qu'avec une très grande préoccupation quant à la possibilité d'utiliser la présence de la FUNU sur le territoire égyptien pour maintenir le *statu quo*.

159. C'est la quatrième prorogation du mandat de la FUNU. L'Egypte, dont le territoire est occupé, et — il faut y insister — sur le territoire de laquelle se trouve la FUNU, a accepté cette prorogation en espérant, avec le Conseil, que la Force permettrait de progresser plus vite vers une paix juste et durable; pour l'Egypte comme pour le Conseil, ceci ne sous-entendait certainement pas que la Force serait utilisée pour répondre aux desseins expansionnistes d'Israël.

Mais Israël, cela ne fait aucun doute, n'a pas envisagé de la même façon le rôle de la FUNU, car depuis la création de celle-ci Israël n'a montré aucune intention sérieuse de mettre en œuvre les décisions du Conseil de sécurité.

160. Bien que le mot "stagnation" ait parfois été utilisé, soit au cours des réunions privées, soit au sein du Conseil, pour caractériser la situation dans la région, quiconque suit la question du Moyen-Orient, même de loin, ne peut manquer de voir une affirmation bien au-dessous de la vérité. En réalité, le mot "stagnation" traduit non pas seulement un manque de progrès, mais également une absence d'activité négative. Il signifie que la tension ne monte pas. Or, ceci est loin d'être le cas. On ne pourrait attendre de quiconque qu'il assiste impassible à l'occupation de son territoire par un pays étranger et qu'il accepte de se voir dénier ses droits. Plus de telles iniquités se perpétuent, plus, naturellement, l'amertume grandit. La tension ne peut faire autre chose que monter; et les déclarations provocantes aident difficilement à calmer les émotions infligées à la partie lésée.

161. Je voudrais ajouter ma voix à celle de nos collègues qui ont exprimé leur profonde appréciation et leur satisfaction pour la manière positive dont le Gouvernement de l'Égypte a réagi à l'appel que lui lançait le Conseil; nous rendons hommage au président Anouar Sadate et au Gouvernement de la République arabe d'Égypte pour la foi inébranlable qu'ils ont dans les efforts du Conseil et à l'engagement de l'Égypte à la paix et à la justice, comme nous le montre une fois encore cette réponse favorable à l'appel du Conseil de sécurité. Je voudrais en même temps faire savoir que nous partageons pleinement les préoccupations du Gouvernement égyptien quant au rôle qu'Israël confère à tort à la Force.

162. Nous comprenons l'indignation justifiée de l'Égypte face à un abus de la Force. Il faut déclarer sans équivoque que la FUNU ne saurait remplacer la paix. La FUNU ne constitue pas un camouflage permettant de maintenir un calme illusoire à la satisfaction des forces d'occupation. Le rôle de la FUNU devrait permettre, et ne peut que permettre, de créer les conditions favorisant l'accélération de la marche vers la paix et la justice qui présuppose *ipso facto* le retrait total des forces israéliennes du territoire égyptien à la position antérieure à la guerre de juin 1967.

163. Ce n'est que dans le contexte du rôle positif que nous conférons à la FUNU qu'il faut comprendre le vote de ma délégation en faveur de la prorogation du mandat. Nous espérons donc que les trois prochains mois seront pleinement utilisés pour favoriser une évolution sérieuse et marquée vers la paix et la justice qui sont les buts qui constituent la raison d'être de la FUNU. En aucun cas le Conseil ne devrait accepter de manœuvres dilatoires de la part des forces d'occupation.

164. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, avant de donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, adresser quelques mots au Conseil. Certains membres ont aimablement parlé des résultats que le Président a pu obtenir en traitant de la délicate question que nous avons examinée hier et aujourd'hui. Je les en remercie chaleureusement mais je voudrais ajouter que si le Président a obtenu quelque succès, cela est dû essentiellement à l'aide et à la coopération de tous les membres du Conseil — et je leur en suis fort reconnaissant.

165. Je voudrais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant de l'ITALIE.

166. La délégation italienne a examiné avec la plus grande attention tous les éléments présentés au Conseil de sécurité, à savoir le rapport du Secrétaire général, la lettre adressée le 14 juillet 1975 par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte au Secrétaire général et la lettre du représentant d'Israël du 16 juillet 1975, faisant connaître que son gouvernement consentait au renouvellement du mandat de la FUNU. J'ai également suivi avec un intérêt tout particulier les déclarations faites par les représentants de l'Égypte et d'Israël, ainsi que celles des membres du Conseil.

167. Certains des membres qui m'ont précédé dans cette discussion ont déjà souligné le caractère particulier des circonstances dans lesquelles s'est trouvée cette fois-ci le Conseil en renouvelant le mandat de la FUNU. Je bornerai donc mes observations à un résumé de la façon dont la délégation italienne voit la situation à laquelle le Conseil a dû faire face.

168. En bref, je dirai que la lettre adressée par le Premier Ministre adjoint et le Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte au Secrétaire général (S/11757) a posé la question de la prorogation du mandat de la FUNU dans une forme différente de celle du passé, étant donné que la présence de la Force, aux termes de son mandat conformément à la Charte, exige le consentement constant des parties. Cette situation a imposé au Conseil la responsabilité de trouver la meilleure manière de parvenir à une solution.

169. Ce faisant, le Conseil a travaillé en contact étroit avec le Secrétaire général dont le rôle est particulièrement en jeu en raison des responsabilités qui lui sont confiées à l'égard de la FUNU. Grâce également à ses conseils, dont le Président lui sait pleinement gré, le Conseil a pu parvenir à prendre une mesure inhabituelle en décidant d'envoyer un appel au Président de la République arabe d'Égypte. La réaction positive du Gouvernement égyptien à cet appel a ouvert la voie à la résolution adoptée aujourd'hui, et ma délégation s'en félicite comme d'une nouvelle démonstration du désir de l'Égypte de progresser dans la voie menant à des solutions pacifiques.

170. Les circonstances particulières auxquelles je viens de faire allusion soulignent plus que jamais certains aspects fondamentaux de la question que nous étudions. La possibilité — le risque, plutôt — que la Force soit retirée de la région devrait nous amener une fois de plus à réfléchir sur les limitations ainsi que sur l'importance de cette Force.

171. Il convient tout d'abord de réaffirmer, encore que cela ait été dit et répété déjà et que je l'aie moi-même souligné encore le 17 avril au cours du débat du Conseil [1821e séance], que la FUNU, de même que toute autre force de maintien de la paix, ne représente pas une solution en soi. Sa présence n'est certainement pas destinée à perpétuer la séparation entre les parties non plus qu'à dissimuler une impasse dans la recherche d'une solution au problème fondamental qui a amené la création de la Force elle-même. La fonction limitée de la FUNU est de fournir le temps et l'occasion nécessaires à des négociations en maintenant une atmosphère pouvant permettre aux parties de traduire dans les faits les intentions qu'elles contiennent de professer quant à la nécessité d'un progrès sur la voie de la paix.

172. Est-il besoin de dire que l'Italie fait tout ce qui est en son pouvoir pour encourager ces intentions : tant l'Égypte qu'Israël peuvent être assurés que comme dans le passé, mon gouvernement se félicitera de toutes contributions constructives venant de l'une ou l'autre partie.

173. Cependant, la situation à laquelle le Conseil s'est trouvé confronté en cette occasion souligne combien la situation au Moyen-Orient continue à être grave et dangereuse. Le rapport du Secrétaire général souligne à nouveau que sans la présence de la Force, la paix dans la région encourrait de graves périls.

174. Ce sont ces considérations qui ont inspiré la délégation italienne lors des consultations qui se sont déroulées ces jours derniers, et nous avons toujours gardé présente à l'esprit, en tant que point de repère, la nécessité de prolonger le mandat. C'est la raison pour laquelle ma délégation a voté en faveur du projet de résolution. Les événements récents n'ont pu qu'accentuer ce sentiment d'urgence. La prorogation du mandat offre à toutes les parties engagées dans la recherche de progrès sur le chemin de la paix des possibilités nouvelles. Tous ceux qui peuvent contribuer à cet effort doivent essayer d'encourager et d'aider les parties intéressées à surmonter leurs divergences et à sortir d'une situation qui est fondamentalement contraire, tout d'abord, à leurs propres intérêts. Dans cet esprit, l'Italie suit avec autant d'intérêt que d'espoir le nouvel effort du Gouvernement des États-Unis pour obtenir un progrès dans la voie d'un accord, de même que tous les autres efforts propres à mener, dans le cadre de la Conférence de Genève, à des négociations pour établir la base d'une paix juste et durable dans la région.

175. Je voudrais conclure ces brèves remarques en rendant hommage à la FUNU. Le présent débat est venu nous rappeler combien sa tâche est à la fois délicate et importante. Je voudrais par conséquent exprimer une fois de plus la gratitude de la délégation italienne à l'égard des contingents dont la Force est constituée ainsi qu'à l'égard de tous les pays et tous les particuliers participant à cette opération.

[L'orateur poursuit en français.]

176. Parlant en tant que PRÉSIDENT je me propose maintenant de donner la parole aux orateurs qui sont inscrits dans l'exercice de leur droit de réponse. Le premier orateur inscrit est le représentant de l'Égypte.

177. M. ABDEL MEGUID (République arabe d'Égypte) [interprétation de l'anglais] : Bien qu'il se fasse tard et qu'il n'ait pas été dans mon intention de redemander la parole, je me vois contraint de le faire. En effet, on ne peut s'attendre à nous voir rester silencieux lorsque l'on a assisté à un travestissement de la vérité tel que celui auquel le représentant d'Israël s'est livré au cours du débat de ce conseil, aujourd'hui.

178. Il a qualifié de "déséquilibré" le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter. "Déséquilibré" en vertu de quels critères, de quelles règles de moralité ? Certes, nul ne saurait songer à mettre sur un pied d'égalité l'agresseur et la victime de l'agression. De sorte que cet argument quant à une prétendue "inégalité" tombe de lui-même.

179. Donc, Israël critique la résolution du Conseil. Mais c'est son attitude coutumière à l'égard du Conseil et de ses résolutions, qui naturellement vont à l'encontre de la politique israélienne de perpétuation de l'occupation. En fait, la résolution est "équilibrée" parce qu'elle ignore la lettre du représentant d'Israël. Israël semble oublier qu'il est en territoire égyptien, sur un territoire occupé de façon illégale par ses troupes.

180. Israël devrait donc être le dernier des Membres de l'Organisation à parler de respect du droit international, car aucun Etat Membre des Nations Unies n'a été condamné aussi souvent que lui pour avoir violé ce droit international. Pour illustrer l'attitude d'Israël, permettez-moi de rapporter ici ce que disait récemment un fonctionnaire égyptien. Il disait : Il a fallu huit ans pour qu'Israël se retire de 15 kilomètres dans le Sinaï, à ce rythme, il lui faudra 50 ans pour évacuer le Sinaï !

181. Cela, nous ne pouvons l'accepter et nous ne l'accepterons jamais. En cherchant à gagner du temps, il est certain qu'Israël joue avec le feu. Et c'est bien ce qu'il fait à l'heure actuelle.

182. Pour répondre à l'argument avancé par Israël quant au mandat de la FUNU, je soulignerai que celle-ci fait partie intégrante de la résolution 338

(1973), et pas d'un quelconque autre accord. Je voudrais que cela soit bien compris. C'est un point que je pense avoir suffisamment prouvé lors de la dernière séance du Conseil le 17 avril. Il me semble inutile de répéter ce que j'ai dit alors. J'inviterai ceux que cela intéresse à lire le procès-verbal de la 1821^e séance; ils y trouveront la réponse aux affirmations d'Israël. Israël dit que son objectif est la paix. A cela, je ne puis que répondre en répétant ce que j'ai déjà dit : ce que nous voulons, ce ne sont pas des mots, mais des actes.

183. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Le représentant de l'Union soviétique s'est bien gardé de parler du fond de la déclaration qu'a faite ma délégation et dans laquelle nous avons exposé au grand jour la politique d'hégémonie que poursuit l'Union soviétique au Moyen-Orient. En lieu et place, il a essayé de camoufler les faits en recourant à des plaisanteries douteuses. Comment peut-il espérer réussir dans cette manœuvre ? En vérité, les dirigeants d'un certain nombre de pays arabes ont semblablement démasqué les faits bien des fois déjà et l'opinion publique mondiale les connaît bien.

184. Le représentant de l'Union soviétique a également essayé d'esquiver l'appellation de "superpuissance" visant son pays et il est allé jusqu'à inventer ingénieusement l'épithète d'"extrasuperpuissance" en prétendant l'appliquer à la Chine. Mais tout cela est vain.

185. Mais qu'est-ce qu'une superpuissance ? C'est une puissance impérialiste qui partout soumet les autres pays à l'agression, à l'ingérence, au contrôle, au pillage et à la subversion, et qui recherche l'hégémonie du monde. Est-ce que l'Union soviétique d'aujourd'hui n'est pas précisément une telle puissance ? La Chine ne possède pas un seul soldat ni une seule base militaire à l'étranger. Notre politique consiste à creuser de profonds tunnels, à emmagasiner partout des céréales et à ne jamais rechercher l'hégémonie. Creuser de profonds tunnels c'est pour la défense. De toute évidence, les tunnels, si profonds soient-ils, n'empiéteront jamais sur le territoire d'un autre pays. Emmagasiner partout des céréales c'est se préparer en cas de guerre ou de catastrophe naturelle. Ne jamais rechercher l'hégémonie est l'un de nos principes fondamentaux. C'est exactement ce que nous faisons actuellement. La Chine est toujours un pays en voie de développement et n'est pas qualifiée pour devenir une superpuissance. Elle ne cherchera pas à le devenir même lorsqu'elle aura acquis de la force. Nous formerons nos générations futures pour qu'elles n'oublient jamais ce principe.

186. Ce n'est ni aujourd'hui ni demain que la clique révisionniste dirigeante de l'Union soviétique abandonnera automatiquement et de son plein gré sa politique d'hégémonie de superpuissance. Mais certes le jour viendra où le peuple soviétique se dressera pour prendre sa destinée en mains, ramenant ainsi l'Union

soviétique sur la voie du socialisme. Nous sommes certains que cela se produira.

187. M. DORON (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : En une occasion comme celle-ci, alors que le Conseil vient de prolonger — bien que pour une période très limitée — le mandat de la FUNU, le représentant de l'Egypte, dans sa déclaration préparée comme dans son droit de réponse, s'est lancé dans ses attaques habituelles contre mon pays et a répété ses arguments, qui ne sont fondés ni en droit ni dans les faits.

188. Je ne donnerai qu'un exemple : le représentant de l'Egypte vient de dire que la FUNU ne fait partie intégrante que de la résolution 338 (1973) et d'aucun autre document. Nous l'avons tous entendu dire cela. Mais j'ai en main le document S/11198 du 18 janvier 1974, qui contient en annexe l'Accord égypto-israélien sur le dégagement des forces en conséquence de la Conférence de la paix de Genève. Si l'on examine ce document, on constate que la FUNU est absolument partie intégrante de ce document. Sortir la FUNU de ce document c'est n'y laisser presque rien. Et cependant on vient nous dire que la FUNU n'est partie intégrante que de la résolution 338 (1973) et de rien d'autre. Bien entendu, nous acceptons la résolution 338 (1973); nous l'avons maintes fois dit. Mais, de même, il est tout à fait clair et il est indéniable — en fait cela a été répété à chaque séance du Conseil de sécurité se rapportant à ce sujet — que la FUNU est partie intégrante du document S/11198 contenant le texte de l'Accord sur le dégagement des forces.

189. D'une manière générale, les déclarations faites par le représentant égyptien ce soir n'ont montré aucune amélioration dans son attitude à l'égard d'Israël. Nous sommes ici au milieu de discussions très sérieuses sur un nouvel accord intérimaire entre Israël et l'Egypte, et pourtant le représentant de l'Egypte parle comme si rien de la sorte ne s'était produit en dehors de la salle du Conseil. Il dit que son Gouvernement souhaite la paix. Mais dans la presse égyptienne, on qualifie constamment Israël d'"ennemi", et des menaces belliqueuses, accompagnées d'expressions péjoratives, sont constamment formulées à notre adresse. Devant cette attitude, il n'est donc pas étonnant que mon pays agisse avec circonspection. Et le représentant de l'Egypte devrait être le dernier à s'en plaindre.

190. En fait, rien de ce que le représentant de l'Egypte a dit ce soir n'a de chance de susciter un changement dans notre position. C'est plutôt en dépit, et non pas en raison, des déclarations comme celles qui ont été prononcées ici ce soir par le représentant de l'Egypte que mon pays persévéra dans ses efforts pour atteindre une paix juste et durable dans notre région.

191. Malgré les déclarations faites en Egypte selon lesquelles la paix véritable et les relations normales avec Israël seraient reléguées aux générations futures,

espérons que la génération actuelle vive assez longtemps pour voir s'instaurer la paix et une vie normale au Moyen-Orient.

192. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation de l'anglais*] : Je dirai simplement pour dissiper un malentendu possible, que l'appellation que s'est acquise la Chine n'est pas celle d'"extrasuperpuissance" (super-super-Power), comme cela semble être le rêve de

M. Huang Hua. J'ai dit que la Chine était une "puissance supertrompeuse" (super-duper-Power), c'est-à-dire la seule puissance qui se spécialise dans la duperie. Je demande que ce soit textuellement transcrit dans le procès-verbal.

La séance est levée à 20 h 50.

Notes

¹ Voir résolution 371 (1975).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تعامل معها أو اكتب إلى الأمم المتحدة، دس السج في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Напишите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
